

Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 20 (1942)

Heft: 4

Artikel: L'hommage de la Suisse romande

Autor: Picot, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-722647>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

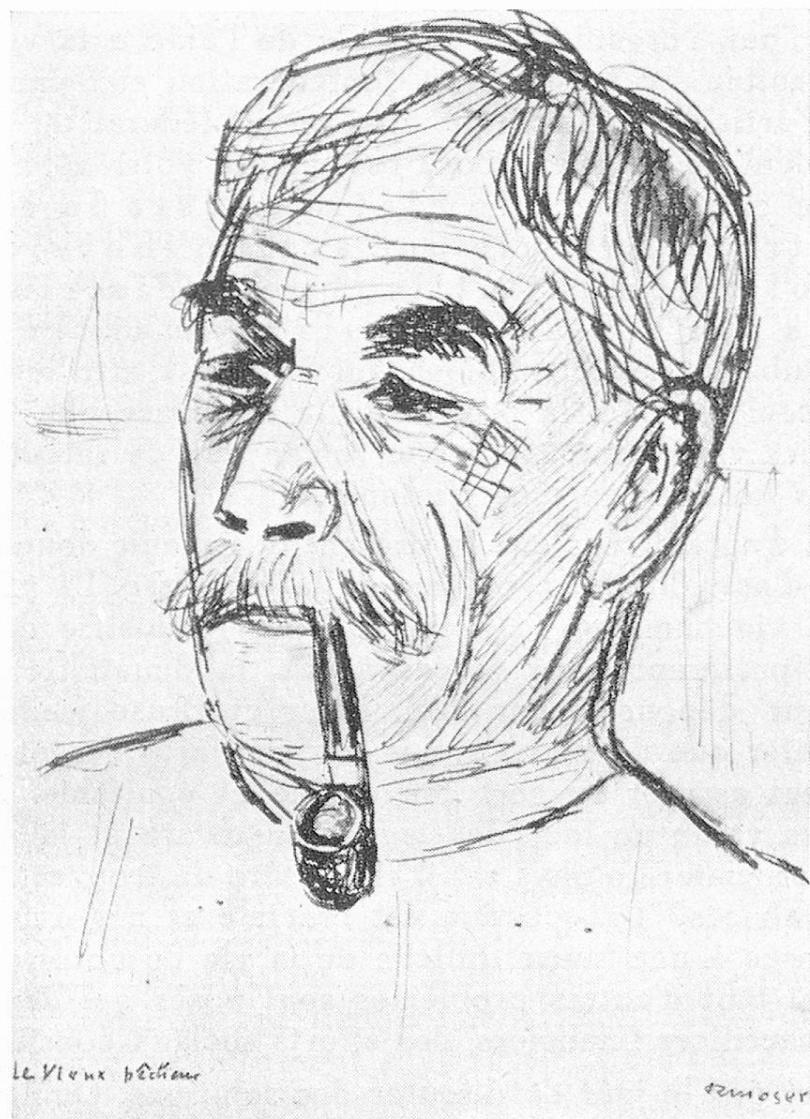
L'hommage de la Suisse romande.

Discours de A. Picot, conseiller d'Etat, Vice-président de l'Assemblée des délégués, à la cérémonie du vingt-cinquième anniversaire de la Fondation du 5 novembre 1942.

Je tiens tout d'abord à vous remercier du grand honneur que vous m'avez fait en me nommant, — aux côtés de M. le Conseiller fédéral Etter, — vice-président de votre assemblée de délégués. Je me sens bien modeste dans cette fonction en face de la grande figure de mon prédécesseur, le Dr. von Schulthess Rechberg-Schindler, qui consacra sa vie à la science et à la bienfaisance et dont nous admirerons toujours le caractère bien suisse, bien noblement zurichois, celui d'un homme qui unit au sens des réalités, la vitalité du cœur, la foi dans les grandes causes chrétiennes et humaines, un des meilleurs serviteurs de la Fondation.

Aujourd'hui en élisant un Genevois qui ne vous était pas encore connu, je me représente que vous avez voulu rendre hommage à un canton qui par son Hospice général, son bureau de bienfaisance, sa Maison de retraite du Petit-Saconnex, par sa loi sur l'aide à la vieillesse, par une imposition de tous les contribuables en faveur des vieillards, a manifesté son intérêt pour votre cause. Nous vous sommes reconnaissants de ce geste.

Poussé par un sentiment délicat — et dans lequel nous reconnaissions bien le magistrat aimé qui nous préside — M. le Conseiller fédéral Etter a souhaité que le 25e anniversaire de votre fondation soit salué aussi en français et en italien. C'est bien volontiers que je rends hommage, ici, dans la langue de Calvin, de Rousseau et du Père Girard à ces dix hommes de la Suisse orientale qui, le 23 octobre 1917, dans la maison paroissiale de Winterthour ont semé la première graine de l'arbre qui a si magnifiquement prospéré, cet arbre qui se dresse sur la colline suisse comme ces arbres de l'Emmental que l'on voit de partout et que chacun aime. Ces hommes ont eu une intuition du cœur, une divination des termes du problème de la vieillesse devant laquelle nous nous inclinons. Ils ont compris l'injustice qu'il y avait à considérer comme des assistés tous les vieillards auxquels la vie ne donne ni retraite, ni rente, ni famille pour les soutenir. Ils ont pressenti que le nombre de ceux-ci irait, avec les années, en augmentant; et à juste titre ils ont fait triompher à côté de la notion d'assistance toujours nécessaire, celle plus large, plus généreuse, plus simplement humaine d'aide à la vieillesse.



R. Moser, Vieux pêcheur du Lac Léman.

Quand on constate qu'en 24 ans la fondation et ses comités cantonaux ont déboursé 53 millions, on ne peut pas ne pas être impressionné par la somme des résultats dus à l'initiative du 23 octobre 1917. Mais il ne s'agit pas ici seulement de chiffres et d'efforts quantitatifs. Le grand mérite de la fondation a été d'attirer l'attention non pas seulement sur les besoins matériels, mais d'encourager aussi une aide qualifiée, l'appui moral donné aux vieillards, la pratique de cette séniculture — mot bien vilain pour une bien belle chose — qui cherche le cœur de celui qui souffre, qui s'efforce de l'atteindre, de le toucher, de lui donner du réconfort, de mettre un peu de soleil dans les âmes qui voient déjà, pour parler comme Edouard Rod, l'ombre s'étendre sur la montagne.

Aujourd'hui, l'organisation fédérale de l'aide à la vieillesse, les gros capitaux versés par la Confédération aux cantons en vertu de l'article 9 de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 avril 1939 semblent au premier abord restreindre votre rôle. En fait il n'en est rien. Votre fondation reste la source inspiratrice de toute une action individualisée, profondément utile, que la distribution de fonds par l'Etat ne pourra jamais remplacer. Le subside de 2,5 millions qui vous est attribué par le régime actuel est bien la preuve de la confiance que les pouvoirs publics vous témoignent pour qu'au lieu de ralentir votre effort vous lui donnez plus d'intensité.

Et cela d'autant plus que le présent et l'avenir donnent toujours plus d'actualité au problème de la vieillesse. La prolongation de la vie humaine, la recherche par l'industrie de forces jeunes de préférence aux forces âgées, la dénatalité si courageusement dénoncée par MM. Etter et Bruschweiler nous font constater que de plus en plus des vieillards seront là auxquels il faut assurer un sort convenable et équitable. La proportion des vieux en face des jeunes augmente et la question posée est cruciale: Le pays est-il en mesure de trouver les solutions libératrices? La question est cruciale et angoissante car elle est posée à une heure difficile de la vie de notre pays, au moment où tant d'autres problèmes sont posés qui demandent aussi des sacrifices financiers, des efforts sociaux considérables.

Ce n'est pas le jour de discuter des solutions. Qu'il me soit permis cependant d'exprimer ici l'opinion de nombreux milieux romands en face du problème de la vieillesse: Que nous sachions tout d'abord l'envisager de front, en étroite solidarité avec le problème de la dénatalité. Dans une civilisation normale, les premiers soutiens du vieillard sont les enfants. Il faut donc des enfants. En nous attachant au problème de la famille, à l'aide aux familles nombreuses, aux allocations familiales nous travaillons pour les vieux, car nous leur donnons ces fils et ces filles qui sont leurs vraies béquilles dans les jours de la faiblesse et de l'âge.

Et comme il y aura toujours des vieillards sans enfants, ou des vieillards dont les enfants sont pauvres, il faut travailler dès maintenant au développement d'institutions plus fortes encore d'aide à la vieillesse ou d'assurance vieillesse. Nous ne voulons pas rester à mi-chemin et nous ne voulons pas que l'on entretienne nos vieux comme des flammes mourantes ou des lumières qui vont s'éteindre.

Travaillons; recherchons une solution qui n'est pas encore trouvée. Travaillons dans le sens de nos traditions et de notre structure sociale. Evitons, si cela est possible, une organisation centralisée et purement technique qui ne tienne compte ni de l'appui familial, ni des situations personnelles, ni des diversités régionales. Utilisons le pouvoir fédéral, les caisses de compensation, pour un renforcement des actions des cantons et des métiers, mais gardons pour notre action cet élément individuel et régional qui permet de tenir compte aussi du devoir spirituel et moral que nous avons à l'égard de chaque vieillard.

Non pas des institutions qui libèrent la famille de ses devoirs, mais des institutions qui travaillent avec la famille pour la vieillesse.

C'est dans ces sentiments que je répète encore à „Pro Senectute“ l'hommage de la reconnaissance profonde de la Suisse romande à l'égard de son œuvre magnifique. Que votre fondation soit encore pour l'avenir l'inspiratrice féconde des solutions que recherchent tous les bons citoyens!

La Suisse est épargnée. C'est un miracle que nous attribuons à Dieu tout d'abord. Nous en voyons la cause dans notre politique de neutralité ferme et clairvoyante, dans la tenue de notre armée, dans la sagesse du Conseil fédéral en matière économique. Mais cette cause est aussi dans la solidarité suisse et celle-ci s'affirme particulièrement dans des institutions comme la vôtre qui affirment avec force la pensée de Schiller: „Nous voulons être un peuple de frères“.

La voce della Svizzera italiana.

Parole pronunciate dal Colonnello Dr. M. Antonini,
alla cerimonia del venticinquesimo anniversario della Fondazione,
del 5 novembre 1942.

Con delicato e cortese pensiero l'On. Presidente della nostra Fondazione ha desiderato che anche i rappresentanti della Svizzera romanda e della Svizzera italiana avessero ad unire la loro voce alla sua, per degnamente commemorare, nella unione di spirito delle tre stirpi confederali, il venticinquesimo anniversario di vita della Fondazione svizzera „Per la vecchiaia“.

E con vivo e grato piacere che ho accettato l'onorifico incarico non di tenere un discorso, che costituirebbe un superfluo doppio con quello pronunciato in forma smagliante dall'On. Presidente della Confederazione, ma di far sentire semplicemente in questa sala, nel dolce idioma di Dante, la voce del Ticino, unita a tutte le altre per esaltare l'opera benefica della nostra